

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1183

16 juin 2007

SOMMAIRE

Absolute Ventures S.C.A.	56746	JPL S.à r.l.	56773
Almera International S.A.	56776	KLC Holdings VIII S.A.	56752
Apax PCM 5 Sàrl	56742	Korbeek Participations S.A.	56778
Ashmore Sicav	56777	Laman S.A.	56784
Bau-Perllux S.à r.l.	56741	Lindner Luxembourg S.à r.l.	56745
BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg	56779	Lux-Croissance	56738
Books and Beans S.à r.l.	56783	Messageries de Larochette S.à r.l.	56783
Books and Beans S.à r.l.	56780	Noel 1927 S.A.	56781
Books and Beans S.à r.l.	56780	Opra Consulting S.A.	56752
Books and Beans S.à r.l.	56780	Paneuropa Real Estate InvestCo	56783
Carnegie Fund Management Company S.A.	56784	PWR Investment S.A.	56778
C.G.O. S.à r.l.	56762	Renocor Holding S.A.	56782
Compagnie Francilienne d'Investissements S.A.	56780	Rice International S.A.	56778
Constellation Investments S.A.	56773	SBRE RR Commercial Prop S.à r.l.	56781
Epi Holding S.A.	56783	Sektel International Business S.à r.l.	56782
Famalux S.A.	56777	Sichuan Muay Thai Gym, A.s.b.l.	56779
Fini International (Cayman) S.A.	56762	SO Architects S.A.	56740
Goldbach Luxembourg, S.à r.l.	56745	Sobrolux S.à r.l.	56741
Imbrex Holding S.A.	56741	Sobrolux S.à r.l.	56741
Invenergy Canada I S. à r.l.	56784	Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l.	56781
		Stern Finance S.A.	56779
		Stinvest	56777

Lux-Croissance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 38.527.

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée LUX-CROISSANCE, R.C.S. numéro B 38.527, ayant son siège social à Luxembourg, (ci dessous «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 469 du 23 décembre 1991.

L'assemblée est présidée par Madame Annelise Charles, Employée de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sandra Kirsch-Pompignoli, Employée de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Deunet, Employé de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente expose ce qui suit:

I. Qu'une première assemblée générale extraordinaire avec le sous-dit ordre du jour avait été convoquée pour le 31 janvier 2007, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu à cette date par le prédit notaire Joseph Elvinger.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au:

- a) dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéros 108 du 3 février 2007 et 226 du 22 février 2007;
- b) dans le journal luxembourgeois «d' Wort» du 3 février 2007 et du 22 février 2007.
- c) dans le journal luxembourgeois «Tageblatt» du 3 février 2007 et du 22 février 2007;
- d) dans le journal allemand «Börsenzeitung» du 3 février 2007 et du 22 février 2007.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

(1) Modification de l'article 20 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement de chaque compartiment de l'actif social ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la SICAV, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements et de celles adoptées par le conseil d'administration.

Les placements de la SICAV doivent être constitués exclusivement de:

- a) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés sur un marché réglementé;
- b) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé dans un État Membre de l'Union Européenne;
- c) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé dans tout État d'Europe qui n'est pas un État Membre de l'Union Européenne, et dans tout État d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie et d'Océanie;
- d) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, pour autant que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé tel que visé ci-dessus- soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard un an après l'émission;
- e) parts d'OPCVM agréés conformément à la directive 85/611/CEE et/ou d'autres OPC au sens de l'article 1^{er}, paragraphe (2), premier et deuxième tirets, de la directive 85/611/CEE, qu'ils se situent ou non dans un État membre de l'Union Européenne;
- f) dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un État membre de l'Union Européenne ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la C3SF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire;
- g) instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé du type visé aux points a), b) et c) ci-dessus; et/ou instruments financiers dérivés négociés de gré à gré («instruments dérivés de gré à gré»);

h) instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne et que ces instruments soient:

- émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un État membre, par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE, par l'Union Européenne ou par la BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT, par un État tiers ou, dans le cas d'un État fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs États membres, ou

- émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les marchés réglementés visés aux points a), b) et c) ci-dessus, ou

- émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire, ou

- émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième ou troisième tirets, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la quatrième directive 78/660/CEE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

La CSSF peut autoriser la SICAV à placer, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses actifs dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un État qui fait partie de l'OCDE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs États membres de l'Union Européenne. Dans ce cas, la SICAV doit détenir des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% du montant total.»

(2) Divers.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les 2.330.133 (deux millions trois cent trente mille cent trente-trois) actions en circulation, seulement 201.226 (deux cent un mille deux cent vingt-six) actions se sont présentées ou ont été dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement de chaque compartiment de l'actif social ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la SICAV, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements et de celles adoptées par le conseil d'administration.

Les placements de la SICAV doivent être constitués exclusivement de:

- a) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés sur un marché réglementé;
- b) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé dans un État Membre de l'Union Européenne;
- c) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé dans tout État d'Europe qui n'est pas un État Membre de l'Union Européenne, et dans tout État d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie et d'Océanie;
- d) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, pour autant que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé tel que visé ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard un an après l'émission;
- e) parts d'OPCVM agréés conformément à la directive 85/611/CEE et/ou d'autres OPC au sens de l'article 1^{er}, paragraphe (2), premier et deuxième tirets, de la directive 85/611/CEE, qu'ils se situent ou non dans un État membre de l'Union Européenne;

f) dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un État membre de l'Union Européenne ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire;

g) instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé du type visé aux points a), b) et c) ci-dessus; et/ou instruments financiers dérivés négociés de gré à gré («instruments dérivés de gré à gré»);

h) instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne et que ces instruments soient:

- émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un État membre, par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE, par l'Union Européenne ou par la BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT, par un État tiers ou, dans le cas d'un État fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs États membres, ou

- émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les marchés réglementés visés aux points a), b) et c) ci-dessus, ou

- émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire, ou

- émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième ou troisième tirets, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la quatrième directive 78/660/CEE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

La CSSF peut autoriser la SICAV à placer, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses actifs dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un État qui fait partie de l'OCDE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs États membres de l'Union Européenne. Dans ce cas, la SICAV doit détenir des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% du montant total.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Charles, S. Kirsch-Pompignoli, P. Deunet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, Relation: LAC/2007/2487. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007054792/211/156.

(070056048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

SO Architects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.477.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007055037/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07592. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Bau-Perllux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5422 Bech-Kleinmacher, 2, rue Scheuerberg.
R.C.S. Luxembourg B 54.473.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 avril 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007054640/5770/12.

(070051861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Sobrolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 69, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 26.942.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054641/6238/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04955. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Sobrolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 69, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 26.942.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054642/6238/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04947. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Imbrex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 25.238.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 20 avril 2007 que:

Messieurs Koen De Vleeschauwer et Christian Gaillot et Madame Laurence Leleu ont été réélus aux postes d'Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée qui se prononcera sur l'exercice 2007.

LUCOS COMPANY SERVICES a été réélu au poste de Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'Assemblée qui se prononcera sur l'exercice 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055156/4525/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07647. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Apax PCM 5 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 101.928.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of March.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of a société à responsabilité limitée, denominated APAX PCM 5 Sàrl (the «Company»), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 101.928.

The Company was incorporated on 22nd June 2004, by a deed of the public notary Maître Jacques Delvaux, published in the Mémorial C on 1st October 2004, number 975, page 46765.

The meeting is presided by Mr Daniel Boone, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Sandra Schenk, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting appoints as scrutineer Mr David Benhamou, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

I) The sole shareholder represented at the meeting as well as the number of shares held by it have been set out on an attendance list signed by the proxy-holder of the sole shareholder represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxy given by the represented sole shareholder to the present meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all 125 shares «parts sociales») issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation of the annual report of the Board of Directors («Conseil de Gérance») for the year ending 31 December 2006;
2. Approval of the annual accounts for the year ending 31 December 2006;
3. Allocation of the result;
4. Discharge given to the Board of Directors («Conseil de Gérance») of the Company for the performance of their duties for the financial year ending 31 December 2006;
5. Presentation of the report of the Board of Directors («Conseil de Gérance») relating to the interim balance sheet of the Company until 26th March 2007;
6. Approval of the interim balance sheet of the Company;
7. Discharge given to the Board of Directors («Conseil de Gérance») of the Company for their duties performed from the 1st January 2007 until the date of liquidation;
8. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation; and
9. Appointment of the liquidator and determination of its powers.

After discussion, the meeting unanimously resolved the following decisions:

First resolution

The sole shareholder decides to approve the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2006 on the basis of the Board of Directors («Conseil de Gérance») report.

Second resolution

The sole shareholder acknowledges the result of EUR 0.- for the financial year as of.

Third resolution

The sole shareholder decides to grant full discharge to the members of the Board of Directors («Conseil de Gérance»), in respect of the performance of their duties for the financial year ending 31 December 2006.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to approve the interim balance sheet on the basis of the Board of Directors' («Conseil de Gérance») report.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to grant full discharge to the members of the Board of Directors («Conseil de Gérance») for the exercise of their mandates from 1st January 2007 until the date hereof.

Sixth resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Seventh resolution

The sole shareholder decides to appoint OPR LIQUIDATORSHIP LTD, incorporated and having its registered office at OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the British Virgin Islands Trade Registry under the number 679628, as liquidator of the Company.

The aforesaid liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the financial statements drawn up as at 31st December 2006 and the interim balance sheet drawn up from 1st January 2007 until 27th March 2007.

The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in the process of being liquidated.

The liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholder's meeting.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,600.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg.

Se tient l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée APAX PCM 5 Sàrl (la «Société»), ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B, numéro 101.928.

La Société a été constituée suivant acte reçu le 22 juin 2004 par-devant le notaire Maître Jacques Delvaux, publié au Mémorial C du 1^{er} octobre 2004, numéro 975, page 46765.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Boone, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur David Benhamou, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

l) L'associé unique représenté à l'assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'associé unique représenté et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, la procuration de l'associé unique représenté, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 125 parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport annuel du Conseil de Gérance au 31 décembre 2006;
 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
 3. Allocation du résultat;
 4. Décharge accordée aux membres du Conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat pour l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2006;
 5. Présentation du rapport du Conseil de Gérance concernant les états financiers intérimaires de la Société jusqu'au 26 mars 2007;
 6. Approbation des états financiers intérimaires de la Société;
 7. Décharge accordée aux membres du Conseil de Gérance pour l'exercice de leur mandat à compter du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date des présentes;
 8. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société; et
 9. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- Après délibération, l'assemblée prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'année prenant fin au 31 décembre 2006 sur base du rapport de gestion du Conseil de Gérance.

Seconde résolution

L'associé unique prend connaissance du résultat de EUR 0,- pour l'année fiscale précitée.

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société en ce qui concerne l'exercice de leur fonction pendant l'année sociale clôturée au 31 décembre 2006.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'approuver les états financiers intérimaires établis sur base du rapport du Conseil de Gérance.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance pour l'exercice de leur mandat depuis le 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date des présentes.

Sixième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'associé unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Septième résolution

Est nommé liquidateur OPR LIQUIDATORSHIP LTD., une société incorporée et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 679628.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société, en particulier les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 et les états financiers intérimaires précités.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de non concordance entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.600,-

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Boone, S. Schenk, D. Benhamou, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, Relation: LAC/2007/4499. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007054829/202/174.

(070055893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

**Lindner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Goldbach Luxembourg, S.à r.l.).**

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 18.278.

L'an deux mille six, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

A comparu:

La société anonyme de droit allemand LINDNER AG, avec siège social à D-94420 Arnstorf, Bahnhofstrasse, 29, inscrite au «Handelsregister B des Amtsgerichts Landshut» sous le numéro HRB 2234,

ici représentée par Monsieur Philippe Vanmontfort, gérant de sociétés, demeurant à B-3640 Kinrooi, Drietak, 34, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 13 respectivement le 14 juillet 2006,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée GOLDBACH LUXEMBOURG, avec siège social à L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 18.278.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe Glaesener, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 130 du 2 juillet 1981, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, alors de résidence à Echternach, en date du 19 septembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 341 du 9 décembre 1986,

- suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue empêché Maître Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 80 du 25 mars 1988,

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit en date du 11 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 151 du 1^{er} juin 1989,

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit en date du 5 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 186 du 18 avril 1991,

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit en date du 5 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 191 du 22 avril 1991,

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit en date du 20 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 206 du 6 mai 1993;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit en date du 15 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 565 du 29 novembre 1993,

- suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 17 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 445 du 11 septembre 1995;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit en date du 17 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 626 du 10 novembre 1997;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit en date du 10 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 601 du 6 août 1999;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit en date du 6 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 826 du 29 septembre 2001;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 558 du 10 avril 2002;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1195 du 9 août 2002,

- suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 366 du 2 avril 2004;

- suivant acte reçu par le notaire Joseph Gloden, de résidence à Grevenmacher, en date du 21 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 603 du 22 juin 2005.

Que le capital social de la société s'élève à trois cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt Euros quatorze Cents (€ 385.920,14), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante-sept Euros vingt-huit Cents (€ 257,28), toutes attribuées à la société anonyme de droit allemand LINDNER AG, préqualifiée.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de changer la dénomination sociale de la société en LINDNER LUXEMBOURG S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination LINDNER LUXEMBOURG S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de transférer le siège social de la société de Wasserbillig à Kopstal et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (alinéa 1^{er})**. Le siège social est établi à Kopstal.»

Troisième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8181 Kopstal, 98, route de Mersch.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Vanmontfort, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 juillet 2006, vol. 362, fol. 42, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007054953/201/79.

(070055898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Absolute Ventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.345.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of November.

Before Us Maître Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company ABSOLUTE VENTURES S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 84.021,

here represented by two of its directors, namely:

- Mr Jean Lambert, maître en sciences économiques, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

- Mr Patrice Yande, private employee, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

acting in its capacity as unlimited shareholder of the «société en commandite par actions» ABSOLUTE VENTURES S.C.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, pursuant to a resolution taken by the unlimited shareholder ABSOLUTE VENTURES S.A., on the 22nd of September 2006 relatively to an increase of the corporate capital in the company ABSOLUTE VENTURES S.C.A., prenamed.

A copy of this resolution, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, acting as stated here before, have requested the undersigned notary to record the following declarations:

I. That the company ABSOLUTE VENTURES, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 87.345, has been incorporated pursuant to a deed of notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, on May 6, 2002, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1124 of 25 July 2002, the articles of incorporation of which have been amended as follows:

- by deed of the prenamed notary André Schwachtgen on December 23, 2002, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 167 of February 17, 2003;
- by deed of the undersigned notary on July 25, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 897 of September 2, 2003;
- by deed of the undersigned notary on November 5, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1298 of December 5, 2003;
- by deed of the undersigned notary on December 10, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 65 of January 17, 2004,
- by deed of the undersigned notary on May 14, 2004, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 720 of July 13, 2004,
- by deed of the undersigned notary on December 28, 2004, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 332 of April 14, 2005,
- by deed of the undersigned notary on November 28, 2005, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 497 of March 8, 2006,
- by deed of the undersigned notary on September 15, 2006, not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations.

II.- In pursuance of article 11 of the articles of incorporation and in accordance with article 49-8 of the law on commercial companies, the unlimited shareholder decides to proceed to the purchase of five thousand two hundred twenty (5,220) A shares, redeemable at their par value plus the issue premium, and this proportionally to the number of A shares held by each limited shareholder by the means of the free reserves of the company.

III.- Still in accordance with article 11 of the articles of incorporation, the unlimited shareholder decides to cancel five thousand two hundred twenty (5,220) A shares.

IV.- The company has an issued capital of three hundred sixty-one thousand eight hundred ninety-two Euro (EUR 361,892.-), divided into one hundred eighty thousand nine hundred forty-six (180,946) shares, comprising:

- i) forty-six thousand forty-two (46,042) Redeemable Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each («A shares»);
- ii) sixty-seven thousand four hundred fifty-two (67.452) Ordinary Shares having a par value of two Euro (EUR 2.-) each («B shares»);
- iii) sixty-seven thousand four hundred fifty-two (67.452) Shares having a par value of two Euro (EUR 2.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, the issue premiums will amount to a total of seventeen million five hundred twenty-nine thousand eight hundred sixty-six Euro (EUR 17,529,866.-) on the A Shares.

V.- That the company has an authorised share capital of fifty million two hundred thousand Euro (EUR 50,200,000.-), divided into one hundred thousand (100,000) «A Shares» having a par value of two Euro (EUR 2.-) each and a premium of four hundred ninety-six Euro (EUR 496.-) each, one hundred thousand (100,000) «B Shares» having a par value of two Euro (EUR 2.-) each and one hundred thousand (100,000) «C Shares» having a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

VI.- Article 5 of the articles of incorporation, which provides for an authorised capital, reads in relevant parts as follows:

The Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further «A Shares», «B Shares» and «C Shares», with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares, B Shares and C Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares, B Shares and C Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

VII.- Pursuant to a resolution taken on the 22nd of September 2006, the unlimited shareholder has decided to increase, within the limits of the authorised capital, the corporate capital to the amount of seventeen thousand ninety-four Euro (EUR 17,094.-) in order to increase it from the present amount of three hundred sixty-one thousand eight hundred ninety-two Euro (EUR 361,892.-) to the amount of three hundred seventy-eight thousand nine hundred eighty-six Euro (EUR 378,986.-) and by issuing:

- two thousand eight hundred forty-nine (2,849) Redeemable Shares («A shares») having a par value of two Euro (EUR 2.-) each and a premium of four hundred ninety-six Euro (EUR 496.-) each,
- two thousand eight hundred forty-nine (2,849) Ordinary Shares («B shares») having a par value of two Euro (EUR 2.-) each,
- two thousand eight hundred forty-nine (2,849) Ordinary Shares («C shares») having a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

Furthermore there is an additional premium of one million four hundred thirteen thousand one hundred four Euro (EUR 1,413,104.-) to raise it from its present amount of seventeen million five hundred twenty-nine thousand eight hundred sixty-six Euro (EUR 17,529,866.-) to the amount of eighteen million nine hundred forty-two thousand nine hundred seventy Euro (EUR 18,942,970.-) as per art. 2.7.6. of the shareholder's agreement.

Subscription of the new shares

The new shares have been subscribed as follows:

- two thousand eight hundred forty-nine (2,849) Ordinary Shares («C Shares») by the company ABSOLUTE VENTURES S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,
- one hundred forty-eight (148) Redeemable Shares («A shares») and one hundred forty-eight (148) Ordinary Shares («B shares») by Mr Luigi Bellet, trader, residing in Via S. Pio X n° 10, 35015 Galliera Veneta, Italy,
- one hundred forty-eight (148) Redeemable Shares («A shares») and one hundred forty-eight (148) Ordinary Shares («B shares») by the company MARIELLA BURANI FASHION GROUP S.p.A., having its registered office at Via Della Repubblica 86, 42025 Cavriago (Reggio Emilia), Italy,
- one hundred forty-eight (148) Redeemable Shares («A shares») and one hundred forty-eight (148) Ordinary Shares («B shares») by the company CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA E ASSISTENZA FORENSE, having its registered office at Via Ennio Quirino Visconti 8, 00193 Rome, Italy,
- nine hundred twenty-five (925) Redeemable Shares («A shares») and nine hundred twenty-five (925) Ordinary Shares («B shares») by the company E.N.P.A.M. ENTE NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA DEI MEDICI E DEGLI ODONTOIATRI, having its registered office at Via Torino 38, 00184 Rome, Italy,
- two hundred twenty-two (222) Redeemable Shares («A shares») and two hundred twenty-two (222) Ordinary Shares («B shares») by the company ALETTI FIDUCIARIA S.p.A., having its registered office at Via Roncaglis 12, 20146 Milan, Italy,
- two hundred ninety-six (296) Redeemable Shares («A shares») and two hundred ninety-six (296) Ordinary Shares («B shares») by the company KABELLA INVESTING CORP., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, P.O. Box 873, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
- one hundred eighty-five (185) Redeemable Shares («A shares») and one hundred eighty-five (185) Ordinary Shares («B shares») by the company OPULENT HOLDINGS LTD, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 146, Tortola, British Virgin Islands,
- one hundred forty-eight (148) Redeemable Shares («A shares») and one hundred forty-eight (148) Ordinary Shares («B shares») by the company SELVA S.A., having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
- seventy-four (74) Redeemable Shares («A shares») and seventy-four (74) Ordinary Shares («B shares») by the company SIREFID S.p.A., a company incorporated under the Italian law, having its registered office at Corso Matteotti 1, Milano, Italy,
- three hundred seventy (370) Redeemable Shares («A shares») and three hundred seventy (370) Ordinary Shares («B shares») by the company S.I.SV.EL. S.p.A., company incorporated under the Italian law, having its registered office at Via Castagnole 59, 10060 None (TO), Italy,
- one hundred eighty-five (185) Redeemable Shares («A shares») and one hundred eighty-five (185) Ordinary Shares («B shares») by the company MENDEL S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Evidence has been given to the undersigned notary that the company has received from the subscribers in proportion to their subscription detailed here before, the amount of seventeen thousand ninety-four Euro (EUR 17,094.-) as well as the amount of one million four hundred thirteen thousand one hundred four Euro (EUR 1,413,104.-) as a share premium.

VIII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides, in accordance with article 11 of the articles of incorporation, to adapt the two first paragraphs of Article 5 of the articles of incorporation which read as follows:

Art. 5. Share capital. (paragraphs 1 and 2). The Company has an issued capital of three hundred seventy-eight thousand nine hundred eighty-six Euro (EUR 378,986.-), divided into one hundred eighty-nine thousand four hundred ninety-three (189,493) shares, comprising:

- i) forty-eight thousand eight hundred ninety-one (48,891) Redeemable Shares having a par value of two Euro (EUR 2.-) each («A shares»);
- ii) seventy thousand three hundred one (70,301) Ordinary Shares having a par value of two Euro (EUR 2.-) each («B shares»);
- iii) seventy thousand three hundred one (70,301) Shares having a par value of two Euro (EUR 2.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, the issue premiums will amount to a total of eighteen million nine hundred forty-two thousand nine hundred seventy Euro (EUR 18,942,970.-) on the A Shares.

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme ABSOLUTE VENTURES S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.021,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

- Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABSOLUTE VENTURES S.C.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une résolution prise en date du 22 septembre 2006, relative à une augmentation de capital dans la société ABSOLUTE VENTURES S.C.A., préqualifiée.

Une copie de cette résolution, ayant été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Que la société ABSOLUTE VENTURES S.C.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.345, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen de résidence à Luxembourg, le 6 mai 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1124 du 25 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Schwachtgen en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 167 du 17 février 2003;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 897 du 2 septembre 2003,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1298 du 5 décembre 2003,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 65 du 17 janvier 2004,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 720 du 13 juillet 2004,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 du 14 avril 2005,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 497 du 8 mars 2006,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2006, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

II.- En application de l'article 11 des statuts et conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, l'associé commandité décide de procéder au rachat de cinq mille deux cent vingt (5.220) actions de classe A rachetables à leur prix d'émission, correspondant à leur valeur nominale plus la prime d'émission, et ce proportionnellement au nombre d'actions A émises et détenues par chaque actionnaire commanditaire et ce au moyen des réserves libres de la société.

III.- Toujours en application de l'article 11 des statuts l'associé commandité décide d'annuler cinq mille deux cent vingt (5.220) actions de classe A.

IV.- Que le capital social émis de la société est de trois cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 361.892,-), divisé en cent quatre-vingt mille neuf cent quarante-six (180.946) Actions, comprenant:

i) quarante-six mille quarante-deux (46.042) Actions Rachetables d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune («Actions A»);

ii) soixante-sept mille quatre cent cinquante-deux (67.452) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune («Actions ES»);

iii) soixante-sept mille quatre cent cinquante-deux (67.452) Actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»),

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de dix-sept millions cinq cent vingt-neuf mille huit cent soixante-six Euros (EUR 17.529.866,-) ont été payées sur les Actions A.

V.- Que la société a un capital social autorisé fixé à cinquante millions deux cent mille Euros (EUR 50.200.000,-), divisé en cent mille (100.000) «Actions A» ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 496,-), cent mille (100.000) «Actions B» ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et cent mille (100.000) «Actions C» ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

VI.- Que l'article cinq des statuts de la société, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de nouvelles Actions A, B et C, avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des actions A, B et C.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A, B et C durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

VII.- Que par résolution adoptée en date du 22 septembre 2006, l'actionnaire commandité a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence d'un montant de dix-sept mille quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 17.094,-) pour l'augmenter de son montant actuel de trois cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 361.892,-) à un montant de trois cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-six Euros (EUR 378.986,-) par l'émission de:

- deux mille huit cent quarante-neuf (2.849) Actions Rachetables («Actions A») d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 496,-) chacune;

- deux mille huit cent quarante-neuf (2.849) Actions Ordinaires («Actions B») d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune;

- deux mille huit cent quarante-neuf (2.849) «Actions C» d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

Payement d'une prime d'émission complémentaire d'un montant d'un million quatre cent treize mille cent quatre Euros (EUR 1.413.104,-) pour l'augmenter de son montant actuel de dix-sept millions cinq cent vingt-neuf mille huit cent soixante-six Euros (EUR 17.529.866,-) au montant de dix-huit millions neuf cent quarante-deux mille neuf cent soixante-dix Euros (EUR 18.942.970,-) conformément à l'article 2.7.6 de la convention d'actionnaires

Souscription des nouvelles actions

Les nouvelles actions ont été souscrites de la manière suivante:

- deux mille huit cent quarante-neuf (2.849) «Actions C» par la société ABSOLUTE VENTURES S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,
- cent quarante-huit (148) Actions Rachetables («Actions A») et cent quarante-huit (148) Actions Ordinaires («Actions B») par Monsieur Luigi Bellet, commerçant, demeurant à Via S. Pio X n ° 10, 35015 Galliera Veneta, Italie,
- cent quarante-huit (148) Actions Rachetables («Actions A») et cent quarante-huit (148) Actions Ordinaires («Actions B») par la société MARIELLA BURANI FASHION GROUP S.p.A., ayant son siège social à Via Della Repubblica 86, 42025 Cavriago (Reggio Emilia), Italie,
- cent quarante-huit (148) Actions Rachetables («Actions A») et cent quarante-huit (148) Actions Ordinaires («Actions B») par la société CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA E ASSISTENZA FORENSE, ayant son siège social à Via Ennio Quirino Visconti 8, 00193 Rome, Italie,
- neuf cent vingt-cinq (925) Actions Rachetables («Actions A») et neuf cent vingt-cinq (925) Actions Ordinaires («Actions B») par la société E.N.P.A.M. ENTE NAZIONALE DI PRE-VIDENZA ED ASSISTENZA DEI MEDICI E DEGLI ODONTOIATRI, ayant son siège social à Via Torino 38, 00184 Rome, Italie,
- deux cent vingt-deux (222) Actions Rachetables («Actions A») et deux cent vingt-deux (222) Actions Ordinaires («Actions B») par la société ALETTI FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social à Via Roncaglis 12, 20146 Milan, Italie,
- deux cent quatre-vingt-seize (296) Actions Rachetables («Actions A») et deux cent quatre-vingt-seize (296) Actions Ordinaires («Actions B») par la société KABELLA INVESTING CORP., une société établie sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, P.O. Box 873, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
- cent quatre-vingt-cinq (185) Actions Rachetables («Actions A») et cent quatre-vingt-cinq (185) Actions Ordinaires («Actions B») par la société OPULENT HOLDINGS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 146, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
- cent quarante-huit (148) Actions Rachetables («Actions A») et cent quarante-huit (148) Actions Ordinaires («Actions B») par la société SELVA S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
- soixante-quatorze (74) Actions Rachetables («Actions A») et soixante-quatorze (74) Actions Ordinaires («Actions B») par la société de droit italien SIREFID S.p.A., avec siège social à Corso Matteotti 1, Milan, Italie,
- trois cent soixante-dix (370) Actions Rachetables («Actions A») et trois cent soixante-dix (370) Actions Ordinaires («Actions B») par la société de droit italien S.I.SV.EL. S.p.A, avec siège social à Via Castagnole 59, 10060 None (TO), Italie,
- cent quatre-vingt-cinq (185) Actions Rachetables («Actions A») et cent quatre-vingt-cinq (185) Actions Ordinaires («Actions B») par la société MENDEL S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

La preuve a été fournie au notaire soussigné que la société a reçu de la part des souscripteurs au prorata de leur souscription détaillée ci-avant le montant de dix-sept mille quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 17.094,-) ainsi que le montant d'un million quatre cent treize mille cent quatre Euros (EUR 1.413.104,-) à titre de prime d'émission.

VIII.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent l'associé commandité décide en conformité avec l'article 11 des statuts de faire adapter les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital. (Alinéas 1^{er} et 2). La société a un capital émis de trois cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-six Euros (EUR 378.986,-), divisé en cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-treize (189.493) actions, comprenant:

- i) quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-onze (48.891) Actions Rachetables d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune («Actions A»);
- ii) soixante-dix mille trois cent et un (70.301) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune («Actions B»);
- iii) soixante-dix mille trois cent et un (70.301) Actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, une prime d'émission d'un montant total de dix-huit millions neuf cent quarante-deux mille neuf cent soixante-dix Euros (EUR 18.942.970,-) ont été payées sur les Actions A.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Lambert, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 23 novembre 2006, vol. 362, fol. 84, case 8. — Reçu 14.301,98 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 novembre 2006.

H. Beck.

Référence de publication: 2007054831/201/309.

(070055902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Opra Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 47, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 113.525.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007055039/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02297. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

KLC Holdings VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.130.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth day of April.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary public residing in L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

EIKON REAL ESTATE L.P., having its registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD,

represented here by Mrs Isabelle Donadio, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

by virtue of a proxy given under private seal on 21 March 2007,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to state as follows the articles of Incorporation of a public limited liability company («société anonyme») which it declares to organize:

Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a public limited liability company («société anonyme») (hereafter the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (hereafter the «Law») and by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of KLC HOLDINGS VIII S.A.

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors or by one of the bodies or persons entrusted by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors, with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular, the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The corporation is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, entirely paid in.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Chapter III.- Shareholder(s)

Art. 7. Powers of the general meetings. The sole Shareholder exercises the powers granted by Law to the General Meeting of Shareholders. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders shall

represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by Shareholders representing at least half of the capital.

The General Meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 8. General meeting of the shareholder(s). The General Meeting of Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders, shall meet upon call by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholder(s).

The Annual General Meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Thursday of the month of June at 11.00.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Should all or any part of shares be registered shares, the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder or, as otherwise instructed, by such shareholder.

If the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, all Shareholders, is/are present or represented and consider himself/themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholder(s). A Shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Any Shareholder may participate at all General Meetings of Shareholder(s) by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Unless otherwise provided by Law, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholder(s) present or represented.

Chapter IV.- Management, Statutory auditor

Art. 9. Director(s). The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the director(s). In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice

may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the director(s). The sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the General Meeting of Shareholders, fall within the competence of the sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholders or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 12. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the sole Director or, in case of plurality of shareholders, by the joint signatures of any two directors of the Company or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors.

In case of plurality of directors, the General Meeting may decide to create two categories of directors (category A and category B); in this case, the Company will be bound by the joint signatures of any A Director together with any B Director.

Art. 13. Conflict of interest. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'entreprises will be designated by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting which fixes the duration of their office, which may not exceed six years.

Chapter V.- Financial year, Adoption of accounts, Distribution of profits

Art. 15. Financial year. The Company's accounting year starts on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

Art. 16. Adoption of accounts. The annual General Meeting shall be presented with reports by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors and Statutory Auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may, by separate vote, discharge the director or, in case of plurality of directors, the directors, and Statutory Auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the director or, in case of plurality of directors, by or on the part of the directors, and Statutory Auditors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 17. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter VI.- Dissolution and Liquidation

Art. 18. Dissolution of the company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII.- General

Art. 19. Amendments to the articles of incorporation. The present Articles may be amended from time to time by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a general meeting of shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by Law.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

2) The first annual general meeting of the sole shareholder shall be held in 2008.

Subscription and Payment

The three hundred and ten (310) shares of the Company are subscribed by EIKON REAL ESTATE L.P., prenamed.

All the shares have been entirely paid in, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.00).

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholder. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed to the Board of Directors:

a) Mrs Joanne Baxter, private employee, born in Guernsey (Channel Islands), on 12 June 1970, residing professionally in Guernsey GY1 3ZD (Channel Islands), Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, A Director,

b) Mrs Constance Helyar, private employee, born in Guernsey (Channel Islands), on 13 February 1948, residing professionally in Guernsey GY1 3ZD (Channel Islands), Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, A Director,

c) Mr Pierre Mestdagh, private employee, born in Etterbeek (Belgium), on 21 November 1961, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, B Director,

d) Mr Jean-Robert Bartolini, private employee, born in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg), on 10 November 1962, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, B Director.

The Company will be bound by the joint signatures of any A Director together with any B Director.

3. Is appointed statutory auditor:

FIN-CONTRÔLE S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny and registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 42.230.

4. The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the General Meeting of the year 2013.

5. The registered office of the Company is set in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre Dame.

A comparu:

EIKON REAL ESTATE L.P., ayant son siège social à Guernsey GY1 3ZD (Channel Islands), Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port,

ici représentée par Madame Isabelle Donadio, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 mars 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, (ci-après la «Loi») et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de KLC HOLDINGS VIII S.A.

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration, ou par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chapitre III.- Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées générales d'/des actionnaire(s). L'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de la Loi, requérir l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV.- Management, Commissaire aux comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence; auquel cas, l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a ou, à défaut, par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du/des administrateur(s). L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B); dans ce cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Chapitre V.- Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les

responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII.- Dispositions générales

Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés périodiquement par l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle de l'associé unique ou, en cas de pluralité des actionnaires, l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions de la Société ont été souscrites par EIKON REAL ESTATE L.P., prénommée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Conseil d'Administration:
 - a) Madame Joanne Baxter, employée privée, née à Guernsey (Channel Islands), le 12 juin 1970, demeurant professionnellement à Guernsey GY1 3ZD (Channel Islands), Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Administrateur A,
 - b) Madame Constance Helyar, employée privée, née à Guernsey (Channel Islands), le 13 février 1948, demeurant professionnellement à Guernsey GY1 3ZD (Channel Islands), Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Administrateur A,
 - c) Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né à Etterbeek (Belgique), le 21 novembre 1961, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, Administrateur B,
 - d) Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, Administrateur B.

La Société est engagée par les signatures conjointes d'un Administrateur A avec celle d'un Administrateur B.

3. Est nommée commissaire:

FIN-CONTRÔLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 42.230.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2013.

5. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Donadio, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007. Relation: LAC/2007/5064. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007055041/227/552.

(070056018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

C.G.O. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 47, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 108.076.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007055040/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02298. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Fini International (Cayman) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.144.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FINI INTERNATIONAL (CAYMAN), a company limited by shares (the «Company»), incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of GENESIS TRUST & CORPORATE SERVICES LTD., Second Floor Compass Centre, Shedden Road, PO Box 448, George Town, Grand Cayman KY1-1106, Cayman Islands, and validly registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under the Company number 127881.

The meeting is chaired by Mr Frederic Delsol, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record:

I. The sole shareholder declares to have had full knowledge prior to the meeting of the agenda of such meeting and to waive to the extent necessary all notice periods.

II. That the name of the sole shareholder, the proxy holder of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list which, signed by the office of the meeting, the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to and be registered with the present deed. The proxy form of the represented sole shareholder, after having been initialed ne varietur by the above persons, will also remain annexed to and be registered with the present deed.

III. That it appears from the attendance list that all the shares in issue are represented at the extraordinary general meeting so that the present meeting may validly deliberate on all items of its agenda.

IV. That the following documents were submitted to the meeting:

- (a) A copy of the current memorandum and articles of association of the Company;
- (b) A copy of the certificate of incorporation of the Company;
- (c) A copy of the minutes of the Company's sole shareholder's resolutions dated February 22, 2007, including a balance sheet of the Company dated January 31, 2007;
- (d) A copy of the current shareholder's register of the Company.

All the above mentioned documents initialed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to and be registered with the present deed.

V. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Acknowledgement of the resolution to transfer the registered office of the Company from the Cayman Islands to Luxembourg.

2. Approval of the opening balance sheet and related auditor's report.

3. Acknowledgement of the present share capital.

4. Abolishment of the per share nominal value.

5. Increase of the Company's share capital, without issuance of new shares, by the amount of thirty-one thousand nine hundred and fourteen Euro (€ 31,914.-) to raise it from the amount of eighty-six Euro (€ 86.-) to thirty-two thousand Euro (€ 32,000.-) by conversion of the corresponding amount of thirty-one thousand nine hundred and fourteen Euro (€ 31,914.-) from the Company's retained earnings, resulting from its balance sheet of January 31, 2007.

6. Re-establishment of a per share nominal value.

7. Adoption and confirmation of the Luxembourg law form of a joint stock company.

8. Change of the Company's name from FINI INTERNATIONAL (CAYMAN) into FINI INTERNATIONAL (CAYMAN) S.A.

9. Entire restatement of the Company's articles of incorporation.

10. Determination of the address of the Company.

11. Acknowledgement of the resignation with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg of the present members of the Company's board of directors.

12. Appointment with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg and for a term ending with the Company's annual general meeting of shareholders of the year 2012 of the following persons as new directors of the Company:

Category A Directors:

- Mr Humberto da Costa Leite, holder of Portuguese ID Card No. 5083135, residing at Rua Júlio Dinis, 157 4050-323 Porto, born on 22nd of August 1958 in Vila Chã - Vale de Cambra;

- Mr Armando Esteves, holder of Portuguese ID Card No. 2702893, residing at Rua Júlio Dinis, 157 4050-323 Porto, born on 25th of June of 1944 in Castro Laboreiro - Melgaço.

Category B Directors:

- Mr Alain Heinz, Company Director, born on May 17, 1968, in Forbach (France), with professional address at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg;

- Mr Charles Meyer, chartered accountant, born on April 19, 1969 in Luxembourg, with professional address at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

13. Acknowledgement of the resignation with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg of the Company's present auditor.

14. Appointment with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg and for a term ending with the Company's annual general meeting of shareholders of the year 2012 of the following as the Company's statutory auditor:

- ERNST & YOUNG, S.A., with registered office at 7, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

VI. The chairman reports to the meeting that the sole shareholder took resolutions on February 22, 2007 as referred to under IV. (c) above and resolved, with a view to strengthening the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner to transfer the registered office, management seat and place of principal business of the Company

out of the Cayman Islands, and to set up the registered office, management seat and place of principal business of the Company in Luxembourg, without discontinuity of the legal personality of the Company.

The meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting approves and confirms as far as is necessary the decision to transfer with immediate effect, the registered office, management seat and place of principal business of the Company from the Cayman Islands to Luxembourg, without discontinuity of the legal personality of the Company.

Second resolution

The meeting approves the balance sheet indicating the opening balance sheet of the Company which has adopted the Luxembourg nationality, and indicating the assets as well as all the items of the balance sheet of the Company prepared as per January 31, 2007.

It specifies that all the asset and liability items of the former Cayman Island company without any exception whatsoever will remain the property of the Luxembourg company, the latter remaining the owner of all the assets on the one hand, being liable for all the debts and all the commitments contracted by the Company incorporated in the Cayman Islands on the other hand.

After having been signed *ne varietur* by the parties and the officiating notary, the said opening balance sheet will remain attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

Report of the auditor

The opening balance sheet of the company is described in a report prepared by the independent auditor Mr Jean-Bernard Zeimet, with professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, the said report containing the following conclusions:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the transformation of FINI INTERNATIONAL CAYMAN, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, into a joint stock company (*société anonyme*) registered under Luxembourg laws.

March 9, 2007.

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises.»

The said report, signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to and be registered with the present deed.

Third resolution

The meeting acknowledges the Company's presently issued share capital of one hundred United States Dollars (US\$ 100.-), represented by one hundred (100) shares of one United States Dollar (US\$ 1.-) each, corresponding to a share capital of eighty-six Euro (€ 86.-).

Fourth resolution

The meeting resolves to abolish the per share nominal value.

Fifth resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital, without issuance of new shares, by the amount of thirty-one thousand nine hundred and fourteen Euro (€ 31,914.-) to raise it from the amount of eighty-six Euro (€ 86.-) to thirty-two thousand Euro (€ 32,000.-) by conversion of the corresponding amount of thirty-one thousand nine hundred and fourteen Euro (€ 31,914.-), resulting from the Company's retained earnings, resulting from its balance sheet as of January 31, 2007.

Sixth resolution

The meeting resolves to re-establish a per share nominal value at three hundred and twenty Euro (€ 320.-), so that the increased share capital of thirty-two thousand Euro (€ 32,000.-) will be represented by one hundred (100) shares of three hundred and twenty Euro (€ 320.-) each.

Seventh resolution

The meeting resolves to adopt and confirm the Luxembourg law form of a joint stock company for the Company.

Eighth resolution

The meeting resolves to change the Company's name from FINI INTERNATIONAL (CAYMAN) into FINI INTERNATIONAL (CAYMAN) S.A.

Ninth resolution

The meeting resolves to restate the articles of association which will henceforth on read as follows:

Preliminary title: Definitions

«AGM», means the annual general meeting of the shareholders of the Company.

«Articles», mean the articles of incorporation of the Company as fixed by the Company's deed of incorporation and as amended thereafter.

«Board», mean the board of directors in office of the Company.

«Company», means the joint stock company established by the Articles under the name of FINI INTERNATIONAL (CAYMAN) S.A.

«EGM», means the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company.

«Law», means the Luxembourg law of August 10, 1915 governing commercial companies as amended thereafter.

Title I: Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a joint stock company under the name of FINI INTERNATIONAL (CAYMAN) S.A., which will be governed by the Law as well as by the Articles.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an EGM deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address in the same municipality by a resolution of the Board.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations and to carry on all or any of the businesses of a holding company, in any form whatsoever, and to co-ordinate and regulate all or any part of the businesses and operations of any and all companies, firms and businesses controlled directly or indirectly for the time being by the Company or in which the Company is interested for the time being, whether as a shareholder or otherwise and whether directly or indirectly, and to acquire and hold, either in the name of the Company or in that of any nominee or trustee, shares, stocks, debentures, debenture stock, bonds, notes, obligations and securities issued or guaranteed by any company, corporation, any Government or Authority, Municipal, Parochial Local or otherwise, or undertaking wherever incorporated or carrying on business and to co-ordinate the policy management and administration of any companies, corporations or undertakings in which the Company is a member or participant or which are controlled by or associated with the Company in any manner.

It may carry on business as an investment holding company and acquire, invest in and hold by way of investment, any rights, shares, stocks, debentures, debenture stock, bonds, bills, notes, obligations, certificates of deposit, hedging transactions and operations related to any kind of financial instruments, such as commodities, futures and options, mortgages, policies of assurance and securities of all kinds created, issued or guaranteed by any company, association or partnership, by way of share participations, subscriptions or negotiations, whether with limited or unlimited liability, constituted or carrying on business in any part of the world, or by any individual person, or by any government, sovereign, ruler, commissioners, public body or authority, supreme, municipal, local or otherwise, in any part of the world, units of and participants in any trust, scheme, mutual fund or collective investment scheme in any part of the world and in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance, as well as deal with and invest the moneys of the Company not immediately required for the purposes of the business of the Company in or upon such investments and in such manner as the Company may approve, take part in the management, formation, control or supervision of the business or operation of any company or undertaking and for that purpose to appoint and remunerate any directors, experts or agents.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and it may carry on any business or activity which is within the Company's objects or powers by or through subsidiaries, or companies which are controlled, either directly or indirectly, by the Company and to co-ordinate the administration of any of these companies and provide all kinds of services and facilities for any or all of them.

The Company may loan or borrow in any form with or without security, guarantee or give security for the payment of any money, or the discharge or performance of any obligation of any kind, by any person, company or firm, for any

purpose whatsoever, and to give, and take, counter-guarantees, indemnities or security in any form to or from any person, company or firm, and to act as agents for the collection, receipt and payment of money and generally to give any guarantee, security or indemnity, and proceed to the issuance of bonds or other financial instruments, which may be convertible.

It may borrow or raise money and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company in such manner as may the thought fit and in particular by mortgages of or charges upon the undertaking and all or any of the real or heritable and personal or moveable property (present and future) and the uncalled capital for the time being of the Company or by the creation and issue of debenture stocks, debentures or other obligations or securities of any description.

Title II: Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-two thousand Euro (€ 32,000.-) represented by one hundred (100) shares of three hundred and twenty Euro (€ 320.-) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The corporate capital may be increased or reduced by means of a resolution of an EGM deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the requirements of the Law.

Title III: Management

Art. 6. The Corporation is managed by a board of directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them, divided into two categories of directors respectively denominated «Category A Director» and «Category B Director».

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

The board of directors can only validly deliberate and take decisions if (i) a majority of its members is present or represented by proxies and (ii) if both Categories of Directors are present or represented. A director may represent one of his fellow member with no distinction of category. All decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at the meeting, including at least one director from each category.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. Towards third parties, the Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of a Category A Director and a Category B Director.

Art. 10. The board of directors may commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV: Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number, their remuneration and the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title V: Annual general meeting

Art. 13. The AGM will be held at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg specified in the convening notices on the 10th of October at 4.00 p.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the AGM will be held on the next following business day.

Title VI: Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the first of September and shall terminate on the thirty-first of August of the following year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of the shareholders.

Title VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the EGM. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the EGM, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII: General provision

Art. 17. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

1. The first accounting year, after the continuation of the Company in Luxembourg, which has started on February 1, 2007, shall terminate on August 31, 2007.

2. The first AGM shall be held in 2007.

Tenth resolution

The meeting resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Eleventh resolution

The meeting acknowledges, with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg, to accept the resignation of the present members of the Company's board of directors.

Twelfth resolution

The meeting appoints with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg and for a term ending with the Company's annual general meeting of shareholders of the year 2012 the following persons as new directors of the Company:

Category A Directors:

- Mr Humberto da Costa Leite, prenamed;
- Mr Armando Esteves, prenamed.

Category B Directors:

- Mr Alain Heinz, prenamed;
- Mr Charles Meyer, prenamed.

Thirteenth resolution

The meeting acknowledges, with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg, the resignation of the Company's present auditor.

Fourteenth resolution

The meeting appoints with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg and for a term ending with the Company's annual general meeting of shareholders of the year 2012 the following person as the Company's statutory auditor:

- ERNST & YOUNG, S.A., prenamed.

Expenses

Costs and expenses due to the present changes and supported by the Company are valued at approximately one hundred forty-two thousand five hundred Euro (€ 142,500.-).

Whereupon the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FINI INTERNATIONAL (CAYMAN), une société limitée par actions (la «Société»), constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social dans les bureaux de GENESIS TRUST & CORPORATE SERVICES LTD., Second Floor Compass Centre, Sedden Road, PO Box 448, George Town, Grand Cayman KY1-1106, Iles Cayman, et valablement inscrite auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 127881.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric Delsol, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. L'actionnaire unique déclare avoir eu pleine connaissance préalable à l'assemblée de l'ordre du jour de l'assemblée et renonce dans la mesure nécessaire aux périodes d'envoi des convocations.

II. Que le nom de l'actionnaire unique, celui de son mandataire et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les membres du bureau, le mandataire et le notaire soussigné y restera annexée pour être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement. La procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les personnes pré-mentionnées restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

- (a) Une copie des statuts et du mémorandum actuels de la Société;
- (b) Une copie du certificat de constitution de la Société;
- (c) Une copie des résolutions de l'actionnaire unique de la Société en date du 22 février 2007, incluant un bilan de la Société daté au 31 janvier 2007;
- (d) Une copie du registre actualisé des actionnaires.

Les documents pré mentionnés après avoir été paraphés ne varietur par les personnes désignées ci-dessus et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du transfert du siège social de la Société des Iles Cayman vers Luxembourg.
2. Approbation du bilan d'ouverture et du rapport de réviseur y relatif.
3. Constat du capital social actuel.
4. Abandon de la valeur nominale par action.
5. Augmentation du capital souscrit de la Société, sans émission d'actions nouvelles, d'un montant de trente et un mille neuf cent quatorze Euro (€ 31.914,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-six Euro (€ 86,-) à trente-deux mille Euro (€ 32.000,-), par conversion d'un montant correspondant de trente et un mille neuf cent quatorze Euro (€ 31.914,-), résultant des bénéfices reportés de la Société résultant de son bilan au 31 janvier 2007.
6. Rétablissement d'une valeur nominale par action.
7. Approbation et confirmation de la forme juridique luxembourgeoise de la Société comme celle d'une société anonyme.
8. Modification de la dénomination sociale de la Société de FINI INTERNATIONAL (CAYMAN) en FINI INTERNATIONAL (CAYMAN) S.A.
9. Reformulation intégrale des statuts de la Société.
10. Détermination de l'adresse de la Société.
11. Acceptation de la démission, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg, des membres actuels du conseil d'administration de la Société.

12. Nomination, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg et pour une période se terminant avec l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de l'année 2012, des personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la Société:

Administrateurs de Catégorie A:

- Monsieur Humberto da Costa Leite, détenteur de la carte d'identité portugaise No. 5083135, demeurant à Rua Júlio Dinis, 157 4050-323 Porto, né le 22 août 1958 à Vila Chã - Vale de Cambra;
- Monsieur Armando Esteves, holder of Portuguese ID Card No. 2702893, residing at Rua Júlio Dinis, 157 4050-323 Porto, born on 25th of June of 1944 in Castro Laboreiro - Melgaço.

Administrateurs de Catégorie B:

- Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

13. Acceptation de la démission, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg, du commissaire aux comptes actuel de la Société.

14. Nomination, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg et pour une période se terminant avec l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de l'année 2012, de la personne suivante comme commissaire aux comptes de la Société:

- ERNST & YOUNG, S.A., avec siège social au 7, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

VI. Le président de l'assemblée rapporte à l'assemblée que l'actionnaire unique a pris des résolutions en date du 22 février 2007, tel que mentionné sous IV. (c), afin de renforcer la capacité de la Société de continuer de manière efficace ses activités et de transférer le siège social, le siège d'exploitation et le siège d'activité principal de la Société hors des Iles Cayman et d'établir le siège social, le siège d'exploitation et le siège d'activité principal de la Société à Luxembourg, sans discontinuité de la personnalité juridique de la Société.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée approuve et confirme dans la mesure où cela est nécessaire la décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social, le siège d'exploitation et le siège d'activité principal de la Société des Iles Cayman au Luxembourg, sans discontinuité de la personnalité juridique de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le bilan, situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société des Iles Cayman établi le 31 janvier 2007.

Elle précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des Iles Cayman, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise, celle-ci continuant à détenir tous les actifs d'une part, à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité des Iles Cayman d'autre part.

Ledit bilan d'ouverture, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cette situation patrimoniale d'ouverture de la Société fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean-Bernard Zeimet, avec adresse professionnelle à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des travaux effectués et décrits ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à indiquer sur la valeur de la transformation de FINI INTERNATIONAL CAYMAN, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, en société anonyme inscrite sous les lois du Luxembourg.

Le 9 mars 2007.

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée constate que le capital social actuel de la Société s'élève à cent Dollars des Etats-Unis (US\$ 100,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (US\$ 1,-) chacune, correspondant à un capital social de quatre-vingt-six Euro (€ 86,-).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'abandonner la valeur nominale par action.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société, sans émission d'actions nouvelles, d'un montant de trente et un mille neuf cent quatorze Euro (€ 31.914,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-six Euro (€ 86,-) à trente-deux mille Euro (€ 32.000,-), par conversion d'un montant correspondant de trente et un mille neuf cent quatorze Euro (€ 31.914,-), résultant des bénéfices reportés de la Société résultant de son bilan au 31 janvier 2007.

Sixième résolution

L'assemblée décide de rétablir une valeur nominale par action à trois cent vingt Euro (€ 320,-), de sorte que le capital augmenté au montant de trente-deux mille Euro (€ 32.000,-) sera représenté par cent (100) actions de trois cent vingt Euro (€ 320,-) chacune.

Septième résolution

L'assemblée décide d'adopter et de confirmer la forme juridique luxembourgeoise d'une société anonyme.

Huitième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de FINI INTERNATIONAL (CAYMAN) en FINI INTERNATIONAL (CAYMAN) S.A.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de leur conférer la teneur suivante:

Titre préliminaire: Définitions

«AGA», désigné l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

«Statuts», désigne les statuts de la Société, tels qu'établis par l'acte constitutif de la Société et tels que modifiés ultérieurement.

«Conseil», désigne le conseil d'administration en fonction de la Société.

«Société», désigne la société anonyme établie par les Statuts sous la dénomination de FINI INTERNATIONAL (CAYMAN) S.A.

«AGE», désigne l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

«Loi», désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement.

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est par les présentes formé une société anonyme sous la dénomination de FINI INTERNATIONAL (CAYMAN) S.A. régie par la Loi ainsi que par les Statuts.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution du Conseil.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que le développement de ces participations et l'exercice de tout ou partie des activités d'une société holding sous quelque forme que ce soit; la coordination et régulation de tout ou partie des activités et opérations de toutes sociétés, firmes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par la Société, ou dans lesquelles la Société détient une participation, en tant qu'associé ou autrement, directement ou indirectement; et l'acquisition et la détention, soit au nom de la Société ou au nom d'un mandataire, de parts sociales, actions, obligations ou titres émis ou garantis par toute entreprise, société, Gouvernement, Municipalité, provinciale, locale ou autre, ou entreprise immatriculée où que ce soit ou exerçant une activité dans quelque juridiction que ce soit, et la coordination de la politique de gestion et d'administration de toutes sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société est membre ou actionnaire ou qui est contrôlée par ou associée à la Société de quelque manière que ce soit.

Elle peut exercer une activité de société holding et acquérir, investir dans et détenir par le biais d'investissements quelque titres, parts sociales, actions, obligations, obligations sans garantie, certificat de dépôt, couvrir des transactions

et des opérations liées à tout type d'instrument financier, tels que produits, opérations à terme, droits d'option, hypothèques, polices d'assurance et sûretés de toutes sortes, créées, émises ou garanties par toute société, association ou partenariat, par voie de participations, souscriptions ou négociations, avec responsabilité limitée ou illimitée, constituées ou exerçant leur activité dans quelque juridiction que ce soit, ou par une personne physique, ou par quelque autorité gouvernementale, suprême, municipale, locale, institution publique ou autre, dans quelque juridiction que ce soit, intérêts dans quelque trust, projet, fonds ou organisme de placement collectif, dans quelque juridiction que ce soit, et de quelque manière que ce soit, la participation dans l'établissement, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise et leur porter assistance, ainsi qu'investir l'argent de la Société, qui n'est pas immédiatement nécessaire à l'exercice de son activité, dans de tels investissements et de façon à ce que la Société puisse approuver, prendre part à la gestion, à la formation, au contrôle ou à la supervision de l'activité de quelque société ou entreprise que ce soit et à cette fin, nommer et rémunérer des administrateurs, des experts ou des agents.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. Elle peut exercer toute activité qui se trouve dans les limites de son objet social par le biais de filiales, ou de sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement. Elle peut coordonner la gestion de ces sociétés et leur fournir toutes sortes de services et de facilités.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie, garantir les paiements, ou la décharge d'obligations de toutes sortes, par quelque personne, société ou entreprise, pour quelque motif que ce soit, ainsi que donner et prendre ou contre-garantir, des indemnités ou des sûretés, sous quelque forme que ce soit, de quelque personne, société ou entreprise que ce soit.

La Société pourra agir en tant qu'agent pour le recouvrement, la réception, le paiement et de manière générale, pourra donner des garanties, des sûretés ou des compensations et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

La Société pourra emprunter ou lever de l'argent et garantir ou se décharger toute dette ou obligation, en particulier par le biais d'hypothèques ou de charges sur l'entreprise et sur tout ou partie de ses propriétés mobilières ou immobilières (présentes ou futures), ainsi que sur la partie de son capital non libérée, ou par la création de sûretés et l'émission d'obligations.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille Euro (€ 32.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt Euro (€ 320,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle, divisé en deux catégories d'administrateurs dénommés respectivement «Administrateur de Catégorie A» et «Administrateur de Catégorie B».

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer et prendre des décisions si (i) la majorité de ses membres est présente ou représentée et (ii) si chacune des catégories d'administrateurs est présente ou représentée. Un administrateur peut représenter un autre administrateur sans distinction de catégorie. Toutes les décisions doivent être prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés, incluant au moins un administrateur de chaque catégorie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis de tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Art. 10. Le conseil d'administration peut confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre V: Assemblée générale annuelle

Art. 13. L'AGA se réunit au siège de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg, tel qu'indiqué dans les convocations, le dixième jour du mois d'octobre à 16.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'AGA a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de l'année suivante.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'AGE.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'AGE qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social, après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1^{er} février 2007 commence le jour de la constitution et se termine le 31 août 2007.
2. La première AGA se tiendra en 2007.

Dixième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la Société au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Onzième résolution

L'assemblée accepte la démission, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg, des membres actuels du conseil d'administration de la Société.

Douzième résolution

L'assemblée nomme, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg et pour une période se terminant avec l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de l'année 2012, les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la Société:

Administrateurs de Catégorie A:

- Monsieur Humberto da Costa Leite, prénommé;
- Monsieur Armando Esteves, prénommé.

Administrateurs de Catégorie B:

- Monsieur Alain Heinz, prénommé;
- Monsieur Charles Meyer, prénommé.

Treizième résolution

L'assemblée accepte la démission, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg, du commissaire aux comptes actuel de la Société.

Quatorzième résolution

L'assemblée nomme, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg et pour une période se terminant avec l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de l'année 2012, la personne suivante comme commissaire aux comptes de la Société:

- ERNST & YOUNG, S.A., prénommée.

Dépenses

Les frais et dépenses payables en raison des présentes et incombant à la Société sont évalués à cent quarante-deux mille cinq cents Euro (€ 142.500,-).

Fait et passé à Luxembourg,

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: F. Delsol, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, Relation: LAC/2007/2503. — Reçu 137.416,53 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007055561/211/580.

(070056420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

JPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 65, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.391.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J.-P. Livet

Référence de publication: 2007055043/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07265. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Constellation Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.129.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société MORAINÉ CORP. ayant son siège social à Ave. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 29 mars 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CONSTELLATION INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 2 avril 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 13 mai à 9.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michael Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

- La société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 avril 2007. Relation GRE/2007/1608. — Reçu 10 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007055044/231/149.

(070056017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Almera International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 55.091.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue, Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX KONZERN Sarl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055054/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01212. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Stinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 45.962.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 mars 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055056/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01216. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Ashmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 90.279.

—
L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 25 avril 2007 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu Messieurs Claude Kremer et Ian Baillie (demeurant au Luxembourg), Mr Martin Tully (demeurant en Grande-Bretagne) à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2008;

2. L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Nigel Carey (demeurant au 7 New Street, St Peter Port, Guernsey, îles Anglo-Normandes) à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2008;

3. L'assemblée a réélu KPMG AUDIT à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour ASHMORE, SICAV

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A.

S. David / P. Gilson

Vice President - Risk & Control / Managing Director

Référence de publication: 2007055171/4913/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07512. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Famalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilôt Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 93.321.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007055269/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04167. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

PWR Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.648.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif de l'extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 28 mars 2007 en remplacement de l'extrait enregistré à Luxembourg le 4 avril 2007 sous référence LSO CD / 01338 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 16 avril 2007 sous référence L070049831.05

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 mars 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Administrateur et Président démissionnaire.

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007055159/58/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Korbeek Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.371.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007055060/4525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07642. - Reçu 107 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Rice International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.781.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2007

1. L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., anciennement INTERNATIONALE NEDERLANDEN (LUXEMBOURG) TRUST S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055057/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Stern Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 53.746.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007055059/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Sichuan Muay Thai Gym, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 33, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg F 902.

Bezug nehmend auf die Versammlung der Komiteemitglieder des SICHUAN MUAY THAI GYM a.s.b.l. am 22. April 2007 wurden folgende Punkte zur Modifizierung der Statuten festgelegt:

Anwesende:

Khshayar-Cash Pazooki, Präsident

Sonja Gagliardi, Sekretär

Azam Karamad, Kassiererin

1) Der Sitz des Vereins hat sich auf folgende Adresse geändert:

SICHUAN MUAY THAI GYM a.s.b.l., 33, rue Wilson, L-2732 Luxembourg

Beschlossen und genehmigt am 22. April 2007 durch das Komitee:

C. Pazooki / S. Gagliardi / A. Karamad

Präsident / Sekretär / Kassierer

Référence de publication: 2007055362/800548/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06968. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

BNP PAM Sevices Luxembourg, BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 31.208.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007055318/2300/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06752. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Compagnie Francilienne d'Investissements S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.411.

Le siège de la société, COMPAGNIE FRANCILIENNE D'INVESTISSEMENTS S.A., a été dénoncé avec effet au 1^{er} février 2007.

M. David De Marco, M. Riccardo Moraldi et M. Bruno Beernaerts ont démissionné de leur fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} février.

FIDEI REVISION a démissionné de sa fonction de Commissaire, avec effet au 1^{er} février.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055316/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Books and Beans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOOKS AND BEANS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007055315/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05902. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Books and Beans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOOKS AND BEANS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007055314/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05893. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Books and Beans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOOKS AND BEANS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2007055313/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05896. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

SBRE RR Commercial Prop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007055552/239/12.

(070056405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.214.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour SONNEBORN (LUXEMBOURG) S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

Référence de publication: 2007055461/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06726. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Noel 1927 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.542.

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 15 mars 2007 en remplacement de l'extrait enregistré à Luxembourg le 23 mars 2007 sous référence LSO CC / 05676 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 30 mars 2007 sous référence L070043704.05.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mars 2007 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Président démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007055167/58/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06475. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Renocor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.309.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif de l'extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 29 mars 2007 en remplacement de l'extrait enregistré à Luxembourg le 4 avril 2007 sous référence LSO CD / 01335 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 16 avril 2007 sous référence L070049829.05.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 mars 2007 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur et Président, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Administrateur et Président démissionnaire.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007055164/58/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Sektel International Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.821.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif de l'extrait du Conseil de Gérance des Associés tenu en date du 2 avril 2007 en remplacement de l'extrait enregistré à Luxembourg le 4 avril 2007 sous référence LSO CD / 01322 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 16 avril 2007 sous référence L070049810.05.

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance tenu en date du 2 avril 2007 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Gérant et Président du Conseil de Gérance, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Gérant et Président du Conseil de Gérance démissionnaire.

Son mandat est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil, des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007055162/58/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Messageries de Larochette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 2, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 75.229.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007055303/7627/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07291. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Books and Beans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOOKS AND BEANS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007055312/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05899. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Paneuropa Real Estate InvestCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 118.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007055554/239/12.

(070056471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Epi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 30.174.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007059653/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02726. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Laman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 65.291.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007055476/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06317. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Carnegie Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 53.022.

Ex

à 9h00

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est ré-élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

M. Claes-Johan Geijer, Président

M. Niklas Ekvall

Mme. Anette Charnouby

M. Bruno Frèrejean

M. Vincent Gruselle

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de DELOITTE S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour extrait conforme

V. Gruselle

Administrateur

Référence de publication: 2007055083/61/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Invenergy Canada I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.684.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007055475/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06318. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.
